

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 novembre 2018**

ORDRE DU JOUR

N°	RUBRIQUE	DELIBERATION	RAPPORTEUR
1	ADMINISTRATION GENERALE	Actualisation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône	T. KOVACS
2	FINANCES	Décision modificative n°3 - Budget de l'exercice 2018	J. FOURDAN
3	FINANCES	Admissions en non valeur <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	J. FOURDAN
4	FINANCES	Modalités de remboursement des charges de personnels et des frais d'administration générale par le budget annexe de l'assainissement au budget général	J. FOURDAN
5	PETITE ENFANCE	Convention cuisine centrale de Vienne 2016-2020 - avenant n°2	L. GIRARDON TOURNIER
6	HABITAT	Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : aide financière pour la création de logements locatifs sociaux à Estrablin et à Eyzin-Pinet	C. CHARLES
7	HABITAT	Programme Local de l'Habitat de la Région de Condrieu : aide financière pour la création de logements locatifs sociaux à Condrieu et Ampuis	C. CHARLES
8	COHESION SOCIALE	Versement de subventions aux collèges pour l'année 2018-2019	T. KOVACS
9	EMPLOI INSERTION	Réponse à l'Appel à Projet du Département de l'Isère pour le Plan Départemental Insertion Emploi (PDI-E) 2019-2021	S. LAIGNEL
10	AMENAGEMENT URBAIN	Convention Etudes et veille foncière secteur Pégeron entre l'EPORA la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération (00B080) <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	M.MOREL
11	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme : Approbation du Plan Local de l'Urbanisme de Tupin et Semons <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	M.MOREL
12	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme : Institution du droit de préemption urbain : commune de Tupin et Semons	M. MOREL
13	AMENAGEMENT URBAIN	Urbanisme : Délibération approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Estrablin <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	M.MOREL
14	JAZZ A VIENNE	Rapport d'activités Jazz à Vienne 2017-2018	T. KOVACS
15	POLITIQUES TERRITORIALES	Avenants aux Contrats Ambition Région	T. KOVACS
16	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ZAE « la Noyérée III » - Cession de terrains à la Société 3D PROCESS	M. FAITA
17	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ZAC des Platières – Vente d'un terrain à l'entreprise COPLEX - autorisation de Vienne Condrieu Agglomération	M. FAITA
18	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ZAC des Platières – Vente d'un terrain au groupe ACCANCE - autorisation de Vienne Condrieu Agglomération	M. FAITA
19	TOURISME	Hébergement touristique : Soutien au Domaine de Barbelière	MP JAUD-SONNERAT

N°	RUBRIQUE	DELIBERATION	RAPPORTEUR
20	ASSAINISSEMENT	Tarifs de dépotage des matières externes à la station d'épuration de Vienne Sud	B. LINAGE
21	ASSAINISSEMENT	Tarifs 2019 de la redevance d'assainissement collectif sur les communes de Vienne Condrieu Agglomeration	A.CLERC
22	ASSAINISSEMENT	Tarifs 2019 de la redevance assainissement pour les effluents non domestiques	A.CLERC
23	ASSAINISSEMENT	Avenant n°2 aux contrats de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif et non collectif de Sainte Colombe et avenant n°3 au contrat de DSP de l'assainissement collectif de Condrieu <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	A.CLERC
24	ASSAINISSEMENT	Eaux usées : Convention de déversement et de transit des eaux usées domestiques de la commune de Condrieu dans le collecteur du Syndicat Rhône Gier <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	A.CLERC
25	ASSAINISSEMENT	Eaux usées : Convention pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Plaine Lafayette à la station de Vienne Sud	A.CLERC
26	VOIRIE ET RESEAUX	Convention d'étude pour le contournement de Longes	C. JANIN
27	TRANSPORTS ET MOBILITES	Avenant n°2 à la convention de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OURA en Région Auvergne-Rhône-Alpes <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	V. OSTOJIC
28	TRANSPORTS ET MOBILITES	Avenant n°3 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OURA en Région Auvergne-Rhône-Alpes <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	V. OSTOJIC
29	ENVIRONNEMENT	Partenariat pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur la plateforme de mobilité territoriale de Pont-Evêque <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	I.POLO
29BIS	ENVIRONNEMENT	Air Energie Climat - Convention de partenariat avec GRDF pour le développement de la mobilité GNV, Gaz Naturel Véhicule et BioGNV <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	I.POLO
30	RESSOURCES HUMAINES	Tableau des effectifs - Actualisation	G. BANCHET
31	RESSOURCES HUMAINES	Autorisation de recrutement d'agents contractuels à Vienne Condrieu Agglomeration	G. BANCHET
32	COMMANDE PUBLIQUE	Adoption de l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes de la commande publique soumis à une obligation de transmission au représentant de l'État <i>(pièces consultables au dossier et mises à disposition en téléchargement)</i>	C. JURY
33	ADMINISTRATION GENERALE	Convention avec la Société protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est pour la participation de Vienne Condrieu Agglomération au financement de la fourrière animale de ses communes membres pour l'année 2019 et les suivantes	T. KOVACS
34	ADMINISTRATION GENERALE	Délégation de pouvoirs - compte rendu de mandat - information au Conseil Communautaire sur les décisions du président et la passation de marchés à procédure adaptée	T. KOVACS

Précisions concernant les pièces jointes ou annexées aux rapports

Dans une démarche de développement durable, une approche différenciée dans la transmission des pièces jointes aux rapports est pratiquée

Pour la bonne compréhension des conseillers communautaires, il est précisé que lorsque la délibération présentée en conseil communautaire comporte des pièces jointes, deux cas de figure sont possibles :

- *Soit la pièce (convention, contrat, etc...) est précisée comme "annexée au rapport" : dans ce cas elle est transmise dans l'ordre du jour,*
- *Soit la pièce est mentionnée comme "consultable au dossier" : dans ce cas elle est à disposition des conseillers communautaires au Secrétariat Général et mise à disposition en téléchargement.*